

Déclaration Cfdt PSTE liminaire à la RPN du 28 avril 2026

Pour une augmentation collective immédiate de la valeur du point

Ce jour, la fédération **Cfdt PSTE** souhaite à nouveau alerter solennellement l'UCANSS, le COMEX et les pouvoirs publics : **la question salariale ne peut plus être différée.**

Depuis plusieurs mois, nous n'avons eu de cesse de rappeler l'extrême tension qui pèse sur le pouvoir d'achat des salariés du Régime général.

Nos précédentes déclarations ont déjà posé clairement nos revendications : **une augmentation de la valeur du point permettant, a minima, le rattrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022, avec un minimum garanti de 180 euros bruts mensuels**, afin de protéger les plus bas revenus et de remettre de la justice salariale dans l'Institution. Cette exigence figurait déjà dans notre déclaration du 5 mars 2026 et a été réaffirmée le 9 avril 2026.

Les faits économiques les plus récents confirment l'urgence. Selon l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 1,7 % sur un an en mars 2026 selon l'indice national, après 0,9 % en février. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui permet les comparaisons européennes, a atteint 2,0 % sur un an en mars 2026, après 1,1 % en février. L'accélération est donc nette : **+0,9 point en un seul mois pour l'IPCH.**

Cette accélération n'est pas un détail statistique. Même si l'on part de moins haut, elle est d'une ampleur comparable à celle observée au début du choc inflationniste lié à la guerre en Ukraine : en mars 2022, l'IPCH avait progressé de 5,1 % sur un an, après 4,2 % en février, soit déjà +0,9 point en un mois. Autrement dit, l'économie française connaît à nouveau un mouvement rapide de remontée des prix, dans un contexte où les salariés n'ont toujours pas obtenu de réponse salariale collective à la hauteur des pertes subies depuis 2022.

La Banque de France confirme également que la hausse de l'inflation en 2026 pèse sur les perspectives économiques et sur le pouvoir d'achat : dans ses projections intermédiaires de mars 2026, elle indique que la révision des

salaires nets, conjuguée à la hausse de l'inflation, se traduirait par une stabilité du pouvoir d'achat de la masse salariale sur l'ensemble de l'année 2026. Une stabilité globale ne saurait être présentée comme une réponse suffisante pour les salariés du Régime général, qui ont déjà subi une perte moyenne de pouvoir d'achat de plus de 2 000 euros entre 2020 et 2024, malgré une augmentation collective globale de 5,05 % sur la période, comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration du 5 mars.

La **CFDT** le dit clairement : l'urgence salariale est collective. Elle ne peut pas être traitée par des réponses individuelles, partielles ou différées. Pas plus qu'elle ne peut l'être par la nouvelle classification, la CFDT le rappelle, n'ayant jamais eu vocation à cela !

Une négociation classification n'est pas une négociation salariale ; elle ne doit ni s'y substituer, ni servir d'alibi pour repousser les arbitrages budgétaires indispensables. **Ce point de méthode et de loyauté a déjà été rappelé par la CFDT lors de l'INC UCANSS du 5 mars 2026.**

Cette urgence est d'ailleurs reconnue au-delà du seul Régime général. Dans son avis adopté le 24 février 2026, le CESE recommande d'augmenter les rémunérations des agents publics afin de compenser la perte réelle de revenus liée à l'inflation et de renforcer l'attractivité des carrières publiques. Il souligne également que la précarité professionnelle se manifeste aussi par la stagnation des rémunérations, les carrières hachées, les conditions de travail dégradées et l'ineffectivité des droits. Ces constats résonnent avec la situation vécue dans les organismes de Sécurité sociale. Ils éclairent une réalité commune : **on ne peut pas durablement demander à des personnels chargés d'une mission d'intérêt général de faire toujours plus, sans reconnaissance salariale collective à la hauteur.**

Les salariés du Régime général assurent des missions essentielles de service public. Ils et elles font vivre la solidarité nationale au quotidien, dans un contexte de tensions sur les effectifs, de difficultés de recrutement, de perte d'attractivité et d'exigences toujours plus fortes en matière de qualité de service. On ne peut pas leur demander de tenir l'Institution sans leur donner les moyens de vivre dignement de leur travail.

Face à cette situation, la fédération **CFDT PSTE** exige des décisions immédiates, financées et applicables rapidement :

Premièrement, l'augmentation immédiate de la valeur du point, avec rattrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022 et instauration d'un minimum garanti de 180 euros bruts mensuels.

Deuxièmement, un cadrage budgétaire clair des pouvoirs publics, permettant l'ouverture d'une véritable négociation salariale, et non une succession de reports, de silences ou de renvois de responsabilité.

Troisièmement, la reconnaissance concrète de l'engagement des salariés, par des mesures complémentaires sur les titres-restaurant, la complémentaire santé, l'égalité professionnelle, le forfait mobilités durables et l'extension du Ségur à toutes et tous les Oubliés, revendications que nous avons déjà portées dans nos précédentes déclarations.

Depuis décembre 2025, nous avons interpellé les ministères concernés, les parlementaires et la Direction de la Sécurité sociale.

À ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée à la hauteur de l'urgence sociale. Cette absence de décision alimente l'incompréhension, le sentiment de mépris et la perte de confiance des salariés.

Nous ne demandons pas un geste symbolique. Nous exigeons une mesure collective, lisible et juste.

Augmenter la valeur du point, ce n'est pas seulement répondre à l'inflation. C'est reconnaître le travail réel des salariés du Régime général. C'est restaurer l'attractivité de nos métiers. C'est mettre fin à l'érosion continue du pouvoir d'achat. C'est envoyer un signal clair à celles et ceux qui font tenir la Sécurité sociale au quotidien.

La **CFDT** le réaffirme : les déclarations ne peuvent pas se succéder sans réponse.

L'urgence est documentée, les revendications sont connues, les responsabilités sont identifiées.

Il est temps que l'UCANSS, le COMEX et les pouvoirs publics assument pleinement leur rôle.

La CFDT exige une augmentation collective immédiate de la valeur du point.

Elle exige des actes.

Elle exige d'être enfin entendue.

Le 28 avril 2026